

Rapport d'étape thématique

Thème : Mi-mandat des conseils de quartier

Préambule :

Prévu par la charte des conseils de quartiers du 14^{ème} arrondissement, un "Observatoire des conseils de quartier du 14^e arrondissement" est en charge de "faire part des principaux acquis et problèmes constatés et de proposer des suggestions d'amélioration".

Plutôt qu'un rapport unique au terme de son mandat, l'Observatoire a souhaité procéder par rapports thématiques d'étapes, tout au long de son mandat, disponibles pour les citoyens du 14^{ème} via le site web de la mairie du 14^{ème}.

Le présent rapport constitue ainsi un point d'étape à mi-mandat (un an et demi) des conseils de quartier renouvelés : bonnes pratiques actuelles ou passées à poursuivre et à propager, difficultés rencontrées, propositions d'amélioration, évolutions souhaitables des pratiques et/ou de la charte des conseils de quartier, etc

Volontairement, ce rapport d'étape est structuré par les mêmes chapitres que ceux de la charte des conseils de quartier. Le texte de la charte pris en référence est celui disponible sur le site Web de la mairie du 14^e à l'adresse : Accueil > VIE CITOYENNE > Conseils de Quartier > Une nouvelle charte pour les conseils de quartier

Chapitre 1/ Rôles et compétences :

1.1/ Les vœux :

Principaux acquis :

Alors qu'il était très peu utilisé auparavant, bien en dessous des possibilités, les conseils de quartier se sont très largement emparés, depuis le dernier renouvellement, de l'outil du vœu.

Il s'agit très majoritairement de l'aboutissement d'un processus important d'échange au sein de commission(s) qui ont construit patiemment un projet largement partagé.

Par ailleurs, à plusieurs reprises, des vœux similaires ou analogues ont été adoptés par plusieurs conseils de quartier intéressés par une thématique commune (ex : développement des composts de quartier, traverse Bièvre-Montsouris, place Denfert-Rochereau).

Quasi-systématiquement, les vœux ainsi adoptés par les conseils de quartier sont examinés lors du conseil d'arrondissement suivant.

Problèmes constatés :

Après le vote en conseil d'arrondissement, quand ils sont adoptés, la suite donnée aux vœux est beaucoup moins claire. Une disposition prévoit une information de la maire d'arrondissement une fois par semestre mais n'est pas mise en œuvre ; aucun dispositif un tant soit peu formel ne la remplace.

Des interventions citoyennes en conseil de quartier ou en conseil d'arrondissement ont d'ailleurs porté sur cette question du suivi.

Par ailleurs, de nombreux vœux nécessitent de solliciter le niveau parisien. Ces modalités ne sont pas balisées. A tel point que nombre de Quatorziens pensent de bonne foi que les vœux ainsi adoptés sont systématiquement présentés au conseil de Paris, ce qui n'existe ni dans les textes, ni dans la pratique.

Suggestions d'amélioration :

a/ L'Observatoire recommande de clarifier les modalités de suivi des vœux adoptés en conseil de quartier puis en conseil d'arrondissement.

b/ Un retour régulier et formel est souhaitable (cela pourrait être une partie du rôle de l' élu référent du conseil de quartier), dans un premier temps sur son adoption ou non par le conseil d'arrondissement, dans un second temps sur les suites données au vœu dans le temps.

1.2/ Les budgets :

Principaux acquis :

- Les conseils de quartier ont pleinement pris conscience des budgets dont ils sont dotés.
- La plupart utilisent très largement, voire complètement, leur budget de fonctionnement.
- Des rendez-vous conviviaux réguliers ont été créés (fêtes, réveillon solidaire, poulets du monde, fête de la soupe).
- Par ailleurs, des modalités nouvelles au deuxième semestre 2016 ont permis aux conseils de quartier de voter de nombreux projets au titre de leur budget d'investissement.
- Le budget d'investissement est régulièrement utilisé pour financer des études (étude des bruits de voirie le long du parc Montsouris, étude action pour le square Lichtenberger, étude exploratoire pour la gare PC du petit Montrouge).
- Un état des lieux des budgets est envoyé sur demande explicite des conseils de quartier.

Problèmes constatés :

- Majoritairement, le budget de fonctionnement est consommé en totalité. Certains conseils auraient des projets ou actions complémentaires si le budget était augmenté.
- Les modalités complexes de mise en œuvre du budget d'investissement ont rendu plus difficile sa consommation. Au deuxième trimestre 2016, une mobilisation spécifique et exceptionnelle de l'ensemble des acteurs a cependant permis le vote de nombreux projets.
- Les articles 5 et 6 de la charte des conseils de quartier présentent des modalités différentes, voire contradictoires de votes des budgets.

Suggestions d'amélioration :

a/ L'Observatoire recommande de poursuivre la mobilisation des acteurs initiée au deuxième semestre 2016 autour des budgets d'investissement. A ce titre, il préconise fortement une communication très régulière sur l'avancement progressif de mise en œuvre des projets votés.

Il propose également qu'une démarche analogue soit initiée au deuxième semestre 2017 pour la partie des budgets non encore votés.

b/ L'Observatoire préconise de clarifier les modalités de votes des budgets. Ces modalités peuvent être différentes selon le type de budget, fonctionnement ou investissement, ou bien encore selon le montant.

c/ L'observatoire suggère, après dix éditions, de procéder à un bilan collectif à date du réveillon solidaire avant d'en partager les perspectives.

1.3/ Limites territoriales des conseils de quartier :

Problème constaté :

Lors du(des) dernier(s) renouvellement(s), ont été notés de nombreuses erreurs de localisation, d'affectation des habitants à un conseil de quartier en fonction de leur rue de résidence.

Suggestion d'amélioration :

L'Observatoire préconise de créer un référentiel qui recense, pour chaque rue du 14^{ème}, son conseil de quartier. Ce référentiel pourrait être utilisé lors des renouvellements mais également être mis en ligne pour information.

Dans un premier temps, cet outil pourrait être réalisé, au niveau du 14^{ème}, sous format Excel.

Dans un second temps, on pourrait envisager au niveau parisien un outil en ligne analogue à celui qui existe pour les répartitions par adresses des bureaux de vote (<http://www.bdv.paris.fr/>)

Chapitre 2 : Composition, désignation, renouvellement :

Principaux acquis :

Suite au renouvellement, la participation aux réunions publiques est plus importante sur l'ensemble des quartiers.

La disparition des notions de conseillers titulaires et suppléants au profit d'une plus simple notion de conseillers de quartier amène plus de clarté et plus d'implication de l'ensemble des conseillers de quartier.

Problèmes constatés :

Certaines associations des collèges des associations ne viennent à aucune réunion et sont inconnues du conseil de quartier et des habitants du quartier.

Pour la première fois, des « carences larvées » de président(e)s ont été notés dans plusieurs conseils de quartier.

Plusieurs absences répétées de membres des bureaux ont été notées.

Suggestions d'amélioration :

- **L'Observatoire suggère de proposer aux associations inscrites au collège des associations de se présenter et d'exposer leur motivation à participer à la vie du quartier et du conseil de quartier, soit lors de la réunion d'installation, soit lors des réunions suivantes.**
- **L'Observatoire préconise de mettre en œuvre les mêmes critères de carence pour le collège « associations » que pour les collèges «habitants» et «personnes ressources».**

Éléments d'attention :

- L'observatoire s'est étonné de la clause « A l'exception des membres du collège des élus, aucune personne physique ne peut siéger dans plus d'un conseil de quartier. », certains Quatorziens pouvant habiter dans un quartier et travailler ou exercer une activité associative dans un autre. Une modification marginale est à réfléchir en ce sens.
- L'observatoire s'est penché sur le cas d'associations représentées dans plusieurs conseils de quartier (voire tous). Il note que cela peut avoir un sens en fonction de la thématique de l'association, mais que dans ce cas, l'association doit être représentée par différentes personnes sur les différents conseils de quartier.
- L'observatoire a réfléchi, sans conclure encore, aux modalités qui permettraient aux conseils d'être le plus représentatif possible de la population de leur quartier (composition par âge, par genre, par nationalité, par ...). Il émet cependant l'idée d'un correspondant sur les thématiques du handicap.

Chapitre 3 : Fonctionnement interne :

Suggestions d'amélioration :

a/ Depuis le dernier renouvellement, les ordres du jour de très nombreuses séances de conseils de quartier sont particulièrement denses, obligeant par-là même les animateurs des réunions à des choix difficiles : soit à trop réduire les explications, les éclairages sur un sujet au détriment de la compréhension du plus grand nombre, soit à réduire la partie d'échange et de dialogue sur ces sujets, soit encore à « sacrifier » un ou plusieurs sujets.

L'observatoire invite donc les conseils de quartier à réfléchir à l'opportunité d'organiser des séances plus nombreuses et moins denses.

b/ Régulièrement, la rédaction des ordres du jour relève plus de la convocation administrative que de l'invitation à un échange citoyen sur les sujets d'intérêt d'un quartier : « renouvellement d'un conseiller, d'un membre du bureau », « compte-rendu des commissions », « point sur l'avancée des projets ». Cette rédaction, qui peut éventuellement parler aux habitants déjà informés, n'est pas de nature à attirer facilement de nouveaux participants.

L'observatoire invite donc les conseils de quartier à réfléchir à des ordres du jour plus accrocheurs et plus explicites, de nature à attirer de nouveaux participants.

c/ Depuis le dernier renouvellement, l'animation régulière et l'organisation opérationnelle des conseils de quartier repose majoritairement sur une réunion régulière du bureau du conseil de quartier ou de son(sa) président(e) avec son(sa) vice-président(e).

L'observatoire invite donc les conseils de quartier à réfléchir à la pratique antérieure des bureaux élargis. Ces bureaux élargis, également convoqués régulièrement, réunissaient tous les conseillers de quartier et les responsables de commission.

Même si, bien sûr, tous ne se joignaient pas à la réunion, globalement, ils permettaient une implication et une information d'un plus grand nombre. Ils réduisaient les potentiels conflits liés à un déficit d'information, de compréhension, d'implication. Cela permettait également d'impliquer très progressivement plus de citoyens dans le fonctionnement du conseil de quartier.

d/ Le dernier renouvellement a été l'occasion d'un fort renouvellement. Une des conséquences a été que l'organisation « habituelle » de certains conseils a été largement modifiée, cette nouvelle organisation étant plus ou moins implicite, plus ou moins explicite.

L'observatoire rappelle qu'il existe dans la charte, la possibilité, pour un conseil de quartier, de créer son règlement intérieur, lui permettant de formaliser plus spécifiquement ses modalités et fréquences de réunion, ses modalités et fréquences de prises de décision, ses modalités et fréquences d'information, etc ...

e/ L'observatoire réfléchit à l'opportunité d'une fonction/d'un rôle de médiateur, que les conseillers de quartier pourraient solliciter.

Chapitre 4 : Réunions plénières / Commissions thématiques :

Principaux acquis :

L'observatoire salue une nouvelle fois les deux composantes qui, dans le 14^{ème} depuis 2002, contribuent à la vitalité des conseils de quartier : la détermination de l'ordre du jour par les habitants eux-mêmes ainsi que l'organisation et l'animation des conseils de quartier également par les habitants.

Bonnes pratiques observées :

a/ **Plusieurs conseils de quartier commencent leur réunion par une séquence ouverte « questions et suggestions des habitants ».**

Même si l'animation de cette séquence nécessite doigté et diplomatie, les conseils de quartier qui la pratiquent la recommandent :

- cela s'inscrit pleinement dans le dialogue démocratique de proximité à l'origine des conseils de quartier
- cela permet de renouveler, d'actualiser, d'adapter en permanence les sujets d'intérêt et de réflexions des conseils de quartier
- cela instaure dès le début des réunions un climat de dialogue et de participation.

b/ Les conseils de quartier accueillent régulièrement des habitants qui viennent à une réunion pour la première fois (parce qu'ils arrivent dans le quartier ou découvrent ce qu'est un conseil de quartier).

La distribution à ces nouveaux venus d'un feuillet de présentation des conseils de quartier et de leur fonctionnement (voire mieux du conseil de quartier spécifique et de ses sujets d'intérêt en cours) contribue à un meilleur accueil et à une intégration facilitée.

Le rappel inlassable des différents moyens de communication (panneaux, sites, réseaux sociaux, courriels) y contribue également.

c/ Plusieurs conseils de quartier commencent à expérimenter des modalités complémentaires de participation, concertation, dialogue, autre que la réunion publique. Parmi celles-ci, les rendez-vous sur les lieux de vie, sur le terrain rencontrent un large écho et une efficacité significative :

les marches exploratoires (déambulation collective les yeux grand ouverts sur une thématique et/ou une partie de quartier)

expérimenté plus récemment, par exemple rue Daguerre, rue du Château, avenue du général Leclerc , **les agoras participatives** (point fixe avec panneaux explicatifs sur une thématique) sont également prometteurs par la multitude des échanges qui s’y déroulent

les rendez-vous conviviaux sur l’espace public sont également une bonne occasion (comme, par exemple, les apéros de Pernety ou le rendez-vous galettes de Jean Moulin Porte d’Orléans).

d/ plusieurs conseils de quartier expérimentent également avec succès de finir leurs réunions par des moments de convivialité type « verre de l’amitié »

Suggestions d’amélioration :

a/ Les conseillers de quartier rencontrent régulièrement des difficultés à bien comprendre l’organisation administrative de la ville de Paris, le cadre et les contraintes budgétaires publiques. Un accompagnement en termes d’animation ou bien de communication (physique ou virtuelle) peut également être utile.

L’ensemble de ces thématiques font l’objet de « formations citoyennes » dispensées gratuitement par la ville de Paris mais ces formations sont assez méconnues, même des plus impliqués et des plus informés.

L’observatoire préconise une communication régulière sur le sujet vers les conseillers de quartier par le service de la démocratie locale du 14^{ème}.

b/ Régulièrement, les conditions de sonorisation ne permettent d’entendre correctement toutes les interventions.

L’observatoire recommande l’achat d’un matériel de sonorisation adapté et robuste. Il recommande aussi l’accompagnement des habitants dans l’utilisation du micro.

c/ Régulièrement, certains habitants éprouvent des difficultés à s’exprimer en public. Les équipes d’animation doivent naturellement faire preuve de bienveillance et d’accompagnement spécifique pour encourager des prises de parole difficiles.

L’observatoire propose d’expérimenter la possibilité de questions écrites (via de petites feuilles prévues à cet effet).

d/ Il arrive qu'en réunions publiques, l'animation et les présentations des sujets à l'ordre du jour soient concentrés sur très peu de personnes, surtout membres de bureau.

L'observatoire invite les conseils de quartier à continuer à avoir le souci de la diversité des prises de parole (par exemple, avec le souci d'une certaine parité, d'une diversité d'âge, de profil, de tempérament), pour refléter au mieux la population du quartier.

Des binômes d'animation ou de présentation sont également expérimentables.

Éléments d'attention :

D'une manière générale, les plus jeunes générations (enfants, adolescents, jeunes adultes) sont absents des conseils de quartier. L'observatoire incite les différents partenaires à réfléchir à des modalités, des horaires, des lieux à même de les impliquer également.